

Assas

Session : Mai 2018

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit

Discipline : *Droit fiscal*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 2)

Titulaire(s) du cours :
M. Martin COLLET

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Les candidats répondront à chacune des cinq questions suivantes en 15 lignes maximum (en cas de dépassement, un demi-point sera retiré pour chaque ligne excédentaire) :

1/ La protection par le Conseil constitutionnel des « attentes légitimes » des contribuables (2 points)

2/ Les prix de transfert. (2 points)

3/ La transaction en matière fiscale. (2 points)

4/ L'engagement de la responsabilité de l'administration fiscale. (2 points)

5/ La « semi-transparence » fiscale. (2 points)